

**Arrêté de police.**

**Objet : Mesures de circulation rue de la Loignerie suite à des travaux à la propriété sise au n°26, le 30 novembre 2020.**

**Le Bourgmestre,**

Vu les articles 130 bis, 133 et 134 de la loi communale;

Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 (Code de la Route);

S'agissant d'une mesure en matière de circulation routière à caractère provisoire;

Vu la demande introduite par Mr Sébastien GARNIER représentant l'entreprise SFG BATI (0495/701129) et relative à une fermeture temporaire de la circulation rue de la Loignerie pour le transport et la mise en place d'une pompe à béton dans le cadre de travaux réalisés à l'adresse ;

Considérant la nécessité de prévoir les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Vu l'urgence;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Le 30 novembre 2020 de 13 h à 15 h, les mesures de circulation suivantes sont d'application rue de la Loignerie :

**1.1** La circulation est interdite à tout conducteur, excepté circulation locale, et interdite à tout conducteur dans la zone de chantier.

**1.2** Les usagers sont déviés via rue du Centre, route de Beaufays et rue Hierdavoie.

**Article 2 :** La signalisation (C3 - F41 - F45) sera à charge du demandeur et placée conformément au Code de la route.

**Article 3 :** Les contrevenants au présent arrêté seront punis des peines prévues par la loi.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché. Il sera transmis à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège. Il sera soumis au Collège communal lors de sa plus prochaine séance.

Fait à Chaudfontaine, le 30 novembre 2020

Le Bourgmestre,

D. BACQUELAINE.

Le présent arrêté de police a été approuvé à l'unanimité par le Collège communal, en sa séance du 7 décembre 2020, à laquelle étaient présents :

M. D. BACQUELAINE, Bourgmestre  
Mmes S. ELSÉN, A. THANS-DEBRUGE,  
M. D. VERLAINE, A. JEUNEHOMME,  
Mme M. HAESBROECK-BOULU, Echevins;  
M. D. GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS;  
M. L. GRAVA, Directeur Général ;

**PAR LE COLLEGE**

Le Directeur Général

Le Bourgmestre,

L. GRAVA.

D. BACQUELAINE.



